

# PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

## LIVRE VI - Pour une société planétaire

### Chapitre 3 « Coopération au développement »

#### *Une coopération renforcée et éclairée pour un développement autonome et durable des populations*

##### La coopération au développement aujourd'hui : Etat des lieux et analyse d'Ecolo

L'économie mondiale a connu une croissance vigoureuse entre 1996 et 2008, sous l'impulsion des économies émergentes, et plus particulièrement de la Chine et de l'Inde. Cette décennie a permis à certains pays d'enclencher des progrès significatifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En revanche, de nombreux autres pays, notamment en Afrique subsaharienne, ont connu une stagnation ou régression de leurs indicateurs de développement humain.

L'éclatement d'une crise globale en 2008, caractérisée par l'effondrement des marchés financiers et une forte volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, débouchera vraisemblablement sur une aggravation considérable de ces déséquilibres planétaires<sup>1</sup>. Ainsi, alors que la production mondiale agricole est supérieure aux besoins alimentaires de la planète, et qu'un nombre croissant de personnes sont victimes d'obésité, une personne sur six dans le monde souffre de faim ; une grande majorité de ces personnes sont des agriculteurs ... L'augmentation des prix des denrées de base durant l'année 2008 a annihilé en quelques mois les progrès accomplis dans certains pays durant une décennie, si bien que d'après la Banque mondiale, cent millions de personnes ont à nouveau basculé dans la malnutrition.

Au cours de cette même décennie, les objectifs proclamés par la communauté internationale, dont l'accès paritaire des filles et des garçons à l'enseignement primaire et l'accès universel aux médicaments essentiels, n'ont pas été atteints. Vu la tendance actuelle, il faut craindre

<sup>1</sup> A ce sujet, il faut constater que la seule dénomination « Nord/Sud » perd de sa pertinence dans les disparités sont grandes au sein des pays et stratégies « du Nord » qu'au sein du bloc des pays « du Sud ».

qu'il en aille de même avec l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui, de l'aveu même des Nations Unies, ne constituent qu'un cadre référentiel minimaliste<sup>2</sup>.

Les transferts économiques Sud-Nord équivalent à plusieurs fois les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs, ou d'autres objectifs plus ambitieux comme ceux établis à l'occasion de la Conférence Mondiale des Femmes à Beijing en 1995 et le Sommet Social Mondial de Copenhague la même année.

En effet, il faut constater que :

- la charge de la dette reste considérable, si bien que de nombreux pays dépensent davantage de ressources dans le service de la dette que dans les secteurs de santé et d'éducation ; les flux financiers publics Nord-Sud sont ainsi négatifs depuis le tournant du siècle ; ce qui signifie que les pouvoirs publics des pays en développement transfèrent davantage de ressources vers les pouvoirs publics des pays riches que l'inverse, et ce, malgré l'aide publique au développement ;
- les flux privés<sup>3</sup> représentent des sommes qui excèdent vraisemblablement les investissements directs étrangers (IDE) dans ces pays ; les IDE Nord-Sud sont, par ailleurs, essentiellement concentrés dans quelques économies émergentes ;

<sup>2</sup> Il faut en effet rappeler que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent un moindre dénominateur commun, qui revêt à la baisse des objectifs plus ambitieux adoptés notamment dans le cadre des grandes conférences internationales organisées par les institutions onusiennes durant la décennie des années '90 comme à Beijing, Copenhague et Johannesburg. Pour Ecolo, les OMD constituent des repères et objectifs intermédiaires vers la réalisation d'objectifs plus ambitieux.

<sup>3</sup> Notamment les rapatriements de bénéficiaires et les mouvements de capitaux intra-firmes des sociétés des pays industrialisés, l'évasion fiscale (qui d'après les Nations Unies représente plus de 400 milliards \$ par an dans les pays en développement) ou les placements de particuliers originaires des pays en développement à l'étranger et dans les paradis fiscaux.

- l'instabilité chronique des marchés financiers globalisés et l'importance des flux spéculatifs obligent les pays en développement à accumuler des réserves de devises considérables afin de se prémunir des crises financières à répétition et des attaques spéculatives qui fragilisent considérablement les économies les plus vulnérables aux chocs externes.

Ces caractéristiques inhérentes à l'architecture actuelle du système financier font de celui-ci un puissant vecteur d'externalités négatives qui se répercutent surtout sur les populations paupérisées.

L'absence ou l'insuffisance de dispositifs de régulation à l'échelle multilatérale, régionale et nationale favorisent *de facto* d'autres comportements économiques générateurs d'externalités négatives : pollution des eaux et déperdition de la biodiversité ; destruction de l'agriculture familiale, essentiellement féminine, et des marchés locaux provoquée par la libéralisation commerciale et les subsides aux exportations agricoles ; commerce illégal de bois et des armes ; pratiques oligopolistiques dans l'agrobusiness et le secteur pharmaceutique ; dumping social des firmes multinationales, ainsi que le piratage du vivant et des connaissances traditionnelles. Ces activités génèrent des bénéfices qui sont essentiellement privatisés entre les mains d'une petite minorité planétaire nantie. Elles engendrent des coûts essentiellement supportés par les populations paupérisées, et les femmes des pays en développement sont souvent encore plus exposées à cette précarité.

Enfin, la publication récente du rapport Stern a mis en lumière, qu'à défaut d'un plan d'action ambitieux et urgent, le coût global du réchauffement climatique pourrait être supérieur à celui des deux guerres mondiales. Plus récemment, le rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié début février 2007, est venu confirmer le fait que le réchauffement climatique entraînera des bouleversements dans l'ensemble de la planète, mais que ses répercussions seront particulièrement dramatiques dans les régions pauvres menacées de désertification et les régions qui, à l'instar du Bangladesh, se trouvent au niveau de la mer. Ce sont ces régions qui subiront les premières les conséquences des émissions de gaz à effet de serre présents et passés, issus pour l'essentiel des pays riches.

## Une vision émancipatrice et durable de la coopération au développement

L'ampleur de ces déséquilibres et des défis à venir ne laisse guère de temps aux tergiversations et au statu quo. C'est pourquoi Ecolo préconise rien de moins qu'une refondation de la politique de coopération, indissociable elle-même du nouveau *green deal* européen et planétaire.

Dans un monde globalisé, les relations internationales et la coopération au développement sont étroitement liées. Les règles de gouvernance en matière de commerce, de financement du développement, de gestion des ressources naturelles et d'investissements étrangers mises en œuvre par les institutions de Bretton Woods et par l'OMC, sont aujourd'hui une cause essentielle de l'aggravation des inégalités qui affectent particulièrement les pays les plus pauvres. Une politique de coopération réellement émancipatrice, ne peut donc s'envisager sans une réforme radicale du système de gouvernance économique. Dans ce cadre, la réforme profonde des institutions financières internationales est une condition nécessaire mais non pas suffisante. Il est également indispensable de revisiter profondément les pratiques du passé en matière de coopération et de développement.

Ecolo propose particulièrement de renforcer la prise en compte de l'environnement en tant que pilier du développement durable dans l'ensemble des programmes de coopération au développement. Cette démarche transversale se fonde sur une analyse des multiples interactions entre pauvreté et dégradation de l'environnement. Tout plan d'action national et international en matière de lutte contre le réchauffement climatique doit en effet inclure une composante de solidarité internationale ; il ne suffit pas de fixer des normes en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre, il est également nécessaire d'échafauder des mécanismes de transfert de ressources financières et de technologies sur base d'un partage équitable des charges et des responsabilités.

Par ailleurs, les pays dits développés ont l'impérieuse obligation de modifier en profondeur leurs modes de production et de consommation afin de découpler le développement économique de la dégradation des écosystèmes. On ne peut demander raisonnablement aux pays en développement (PVD) de respecter les engagements internationaux auxquels ils ont souscrit en matière d'environnement (Conventions sur le changement climatique, sur la biodiversité,

sur la lutte contre la désertification, ...), si, par ailleurs, les pays industrialisés ne les respectent pas eux-mêmes.

Pour Ecolo, le développement doit être compris comme l'ensemble d'un processus permettant de répondre à la satisfaction de libertés fondamentales et de l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels. Dans cette optique, la politique de coopération au développement doit placer au centre de sa démarche les droits, la dignité, les intérêts et les besoins des populations. Ce qui implique notamment un appui à la société civile, aux parlements démocratiquement élus, mais aussi à la construction de l'Etat de droit, à la défense des droits humains et à la prévention des conflits.

Bref, la coopération au développement doit aujourd'hui s'inscrire dans la recherche d'un partenariat solidaire et responsable entre les pays du Nord et les pays du Sud. Dans cette perspective, une politique de coopération au développement renouvelée et renforcée doit se fonder sur les principes d'appropriation démocratique, de partenariat, d'autonomie, de partage équitable des charges et des responsabilités, de cohérence interne et externe, d'efficacité, de transparence et de redevabilité. Elle doit viser les objectifs suivants :

- développer et renforcer la démocratie et l'état de droit, ainsi que le respect des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels ;
- promouvoir le développement durable et la justice climatique ;
- renforcer la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

## La coopération au développement demain : Propositions d'Ecolo

### **PRIORITE N°1 : IMPULSER UNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE MONDIALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **Proposition : Réformer l'architecture financière internationale**

Dans un contexte de crise globale, la refonte de l'architecture financière internationale constitue une priorité et une urgence absolue.

La réforme de ces institutions exige notamment une plus grande représentation et participation des pays du Sud dans les instances multilatérales et les processus de décision.

Ecolo plaide pour que la Belgique porte explicitement le cahier des charges suivant<sup>4</sup> :

- la réforme de la gouvernance et la démocratisation de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ; il est dès lors indispensable d'engager une réforme en profondeur de la structure de gouvernance de ces deux institutions, afin d'augmenter sensiblement le poids des Etats moins riches dans leurs processus décisionnels ; cette réforme devra au minimum reposer sur les cinq principes suivants :

1. l'augmentation des droits de vote de base et la révision de la formule de calcul des quotas, de sorte que le poids respectif des économies des pays membres soit évalué de façon objective ;
2. la mise en œuvre du système de vote à double majorité, suivant lequel chaque décision du conseil d'administration de la Banque mondiale et du FMI doit être adoptée à la fois par une majorité des états membres et par une majorité des votes exprimés ;
3. l'augmentation du nombre de sièges au conseil d'administration revenant aux pays en développement, en procédant notamment à une rationalisation de la représentation européenne ;
4. l'amélioration de la transparence des institutions financières internationales via la publication systématique des transcriptions et comptes rendus des réunions de leur conseil d'administration respectif ;
5. l'élection ouverte et démocratique des dirigeants de la Banque mondiale et du FMI.

- la réforme substantielle du système des taux de change, afin de favoriser la stabilité de ces taux et de limiter les transactions spéculatives ;

<sup>4</sup> L'ensemble de ces éléments font l'objet d'un document de position disponible sur le site web [www.ecolo.be](http://www.ecolo.be)

- l'instauration d'un cadre réglementaire et de supervision financière au niveau multilatéral, comprenant notamment :
    - la mise en place d'un système multilatéral de supervision des acteurs financiers transnationaux ;
    - une révision des accords de Bâle II relatifs aux processus prudentiels destinés à appréhender les risques bancaires ; ceci de manière à relever les exigences en matière de capitaux propres et à encadrer la titrisation ;
    - l'encadrement strict des marchés de gré à gré et des marchés de produits dérivés, afin de les soumettre à des obligations prudentielles et de limiter les effets de levier financiers ;
    - la mise en place d'une supervision et d'un code de conduite contraignant pour les agences de notation et la réforme des mécanismes de financement de ces agences ;
    - l'encadrement multilatéral strict des « *hedge funds* » et des « *private equity* » ;
    - la modulation contrecyclique des coûts du crédit octroyé par les institutions financières internationales ;
    - la réforme des normes comptables internationales à l'intention des firmes transnationales de manière à assurer un suivi transparent « pays par pays » ;
    - l'encadrement strict des transactions avec les paradis fiscaux et le renforcement de la lutte contre les places « *offshore* », par le biais notamment de l'adoption d'un code de conduite contraignant au niveau européen et international ;
    - un encadrement des investisseurs institutionnels dans les marchés des futurs des produits énergétiques et alimentaires ;
    - l'introduction d'un ensemble de dispositifs de taxation des flux financiers comme outils de redistribution des richesses globales et de stabilisation des flux spéculatifs.
- l'instauration de normes contraignantes pour les investisseurs transnationaux au niveau des Nations Unies ; la déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les lignes directrices de l'OCDE sur les firmes transnationales constituent la base d'un cadre régulateur

assorti de mécanismes efficaces de règlements des différends et de compensation<sup>5</sup> ;

- la mise en place de mécanismes multilatéraux contraignants de rapatriement des biens publics volés ;
- la mise en place d'un forum multilatéral de coopération au développement (au lieu de l'OCDE) sous l'égide onusienne, en tant que lieu de définition des normes, procédures et standards en matière d'aide au développement ;
- la redéfinition du cadre de soutenabilité de la dette (*debt sustainability framework*) des institutions financières internationales sous l'égide des Nations Unies par le biais d'un vaste processus public transnational impliquant la participation des gouvernements des pays en développement et les organisations de la société civile, et notamment les organisations de défense des femmes ;
- la mise en place d'un mécanisme international d'arbitrage de la dette (*debt work-out mechanism*) et d'un cadre multilatéral de financement responsable (*responsible lending framework*) accepté par les prêteurs et emprunteurs, pour sortir de la situation actuelle, où les bailleurs jouent un rôle de juge et partie au sein d'instances telles que le Club de Paris ;
- l'abandon des conditionalités économiques assorties à l'aide publique au développement et aux prêts concessionnels des institutions financières internationales, tout en veillant à garantir des mécanismes de contrôle de l'affectation des fonds prêtés (lutte contre la corruption) ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière fiscale et la mise en place d'une organisation intergouvernementale sur la taxation sous l'égide des Nations Unies, en remplacement du groupe d'experts sur la coopération fiscale internationale ; Ecolo souhaite également l'instauration, au sein du Conseil économique et social des Nations Unies, d'un code de conduite contraignant de lutte contre l'évasion fiscale ;

<sup>5</sup> Dans ce cadre, les mécanismes de contrôle de la responsabilité sociale des entreprises doivent également comprendre des instruments de lutte contre les discriminations directes et indirectes sur base du sexe en matière d'emploi.

- l'intégration des standards fondamentaux de l'OIT et de son agenda pour le travail décent dans les missions et rapports de diagnostic des institutions financières internationales ;
- la mise en place d'instruments d'incitation multilatéraux pour la promotion des transferts de technologies propres ; à l'instar des orientations récentes impulsées au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de propriété intellectuelle et de recherche et développement, la Belgique doit favoriser de manière proactive l'exploration des mécanismes novateurs en matière de transferts de technologies nécessaires à la promotion des biens publics mondiaux, notamment des mécanismes découplant les prix des biens tels que les médicaments et les technologies renouvelables avec le financement de l'innovation<sup>6</sup> ;
- l'adoption d'indicateurs alternatifs et sexués de bien-être durable de manière à avoir un aperçu plus large que celui de l'indicateur classique PIB/habitant.

Ces principes doivent donner lieu à la mise en place de mécanismes, d'instruments de régulation et de contrôle. La discussion sur ces objectifs et les moyens à mettre en œuvre doit trouver sa place au sein du Parlement fédéral, en commençant par des auditions régulières des représentants belges dans ces institutions.

## **Proposition : Revoir les règles du commerce mondial<sup>7</sup>**

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), telle qu'elle fonctionne actuellement, souffre d'un manque cruel de transparence et de contrôle démocratique. C'est pourquoi sa réforme ne peut plus attendre. Elle doit viser à :

- améliorer le fonctionnement de l'Organe de règlement des différends (ORD) au sein de l'OMC, en renforçant son indépendance, sa transparence et son accessibilité ;

<sup>6</sup> Le modèle des récompenses défendu par les organisations telles que Médecins Sans Frontières ou *Knowledge Technology International* constituent à cet égard une base de travail pertinente. Pour un aperçu exhaustif du modèle, voir [http://www.keionline.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=4&Itemid=1](http://www.keionline.org/index.php?option=com_content&task=view&id=4&Itemid=1).

<sup>7</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre VI, Chapitre 1 « Europe » et du Livre VI, Chapitre 2 « Relations internationales ».

- démocratiser le processus de prise de décision interne de l'OMC, notamment en remplaçant la méthode du consensus implicite par le recours systématique au vote pour toute décision ; en accordant à toutes les délégations l'accès à l'ensemble des négociations ; en permettant aux plus faibles d'entre elles de bénéficier d'un soutien logistique et analytique ; enfin, en autorisant l'admission de la société civile aux réunions du Conseil général ;
- intégrer formellement l'OMC dans le système onusien, de sorte que cette institution soit tenue de respecter les conventions internationales sur l'environnement et les droits de l'homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels) dans l'élaboration des accords multilatéraux, mais également dans le règlement des litiges commerciaux.

Ecolo entend également que la Belgique plaide pour que la relance du cycle de Doha soit assorti d'un nouveau mandat fondé sur le principe de non-réciprocité et de réel traitement spécial et différencié permettant aux pays en développement de définir la vitesse et l'étendue des processus de libéralisation de leur économie.

Dans le même esprit, les subsides à l'exportation agricoles doivent être supprimés de manière unilatérale et les mécanismes de gestion des prix et de l'offre agricoles promus.

L'Union européenne (UE) doit, par ailleurs, cesser de forcer les pays ACP à adopter des Accords de Partenariat Economiques (APE) injustes et déséquilibrés. Ecolo plaide fermement pour la prise en compte des préoccupations exprimées par les pays ACP : ceux-ci demandent à l'UE que les APE servent en priorité les objectifs de développement et d'intégration sous-régionaux et continentaux des Africains, et non pas l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'Europe.

**PRIORITE N°2 :**  
**ACCELERER L'ANNULATION DES DETTES**  
**DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET**  
**PREVENIR L'ENDETTEMENT INSOUTENABLE**

Entre 1995 et 2008, la dette extérieure des pays en développement est passée de 35 % à environ 25 % de leur PIB<sup>8</sup>. Cette évolution agrégée cache cependant des disparités considérables entre, d'une part, les économies émergentes exportatrices, notamment l'acteur économique global qu'est devenu la Chine, et d'autre part, la cinquantaine de pays parmi les moins avancés et de nombreux pays à revenu intermédiaire dont les niveaux d'endettement restent toujours très importants. Pour tous ceux-là, le remboursement de la dette représente une partie significative des dépenses publiques (jusqu'à 40 % du total) et constitue un poste budgétaire généralement bien supérieur à l'ensemble des dépenses dans les domaines des services sociaux de base. Cela ne peut qu'entraîner un affaiblissement des capacités financières des États, qui, pour répondre aux besoins fondamentaux, accroissent leur dépendance vis-à-vis de l'aide au développement.

Ces difficultés se trouvent exacerbées par la crise sociale et écologique globale. Dans ce contexte, et malgré l'initiative PPTE « pays pauvres très endettés » impulsée par les institutions financières internationales et les pays de l'OCDE depuis une dizaine d'années, la dette demeure un problème majeur pour une partie significative des pays en développement.

Alors que les pouvoirs publics de ces pays sont les principaux clients des créanciers internationaux, environ 40 % de leur dette extérieure est détenue par des agents publics multilatéraux ou par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE<sup>9</sup>. De ces 40 %, une moitié des créances est détenue par les États. Pour cette raison, Ecolo juge indispensable que, parallèlement aux initiatives proposées en matière de dette multilatérale (cf. première priorité), la Belgique mène des initiatives proactives en ce qui concerne les créances bilatérales qu'elle détient vis-à-vis des pays en développement et qu'elle utilise son pouvoir d'influence au sein des institutions financières multilatérales.

<sup>8</sup> Données statistiques fournies par le « *World Economic Outlook 2008* » du Fonds Monétaire International.

<sup>9</sup> Sources : rapports annuels la Banque Mondiale, du CNUCED et de l'OCDE.

**Proposition :**  
**Annuler les créances belges et**  
**encadrer les prêts bilatéraux**

Le 29 mars 2007, le Sénat belge a adopté une résolution portant sur l'annulation de la dette des pays pauvres. La résolution demande au gouvernement « *de décider, dès à présent, d'un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement du service de la dette bilatérale, et de prendre les autres mesures nécessaires afin de donner un effet immédiat aux décisions d'annulation qui interviendront en conclusion des procédures et négociations ouvertes avec les pays les moins avancés et les pays pauvres très endettés, en s'engageant à annuler leur dette rétroactivement à dater de l'entrée en vigueur du moratoire* ».

Deux ans après l'adoption de cette résolution, la Banque mondiale et la CNUCED constatent que, malgré les initiatives internationales d'allègement de la dette, de très nombreux pays pauvres ont vu leur situation d'endettement s'aggraver. En outre, depuis 2008, l'instabilité des marchés des produits alimentaires et énergétiques porte non seulement un coup très sévère aux Objectifs du millénaire, mais a également entraîné une détérioration significative des balances de paiement, et donc des capacités de remboursement de nombreux pays en développement, non seulement au niveau des pays les moins avancés, mais également parmi les pays à revenu intermédiaire.

C'est pourquoi il est indispensable de passer des paroles aux actes et de modifier la législation belge afin de compléter les initiatives déjà développées en matière d'allègement des créances détenues par la Belgique vis-à-vis des pays en voie de développement. Ecolo a déposé une proposition de loi à cet effet en février 2009, qui vise en outre à instaurer un comité chargé de procéder à l'audit des créances belges sur base du principe de soutenabilité sociale et environnementale et des concepts de dette illégitime et odieuse.

## **Proposition : Orienter les couvertures publiques des risques des exportateurs et investisseurs au service du développement durable**

Selon les estimations des institutions financières internationales, environ un tiers de la dette extérieure officielle des pays en développement est contractée auprès des agences de crédit à l'exportation. Ces agences accordent des assurances de couverture aux exportateurs et investisseurs. Parmi ces agences, les entreprises publiques de crédits à l'exportation – dont le Ducroire pour la Belgique – jouent un rôle particulièrement important.

En pratique, le Ducroire détient plus de la moitié de créances publiques belges vis-à-vis de ces pays, constituant de la sorte un mécanisme de transfert des créances détenues par des entreprises privées vers l'État fédéral. Il est dès lors indispensable que les activités commerciales de cette entreprise publique soient guidées par des impératifs d'intérêt général et de soutenabilité sociale et environnementale.

C'est pourquoi Ecolo propose :

- de conditionner par voie légale l'octroi des couvertures d'assurance du Ducroire au respect de normes renforcées en matière de transparence et de responsabilité sociale des entreprises<sup>10</sup> ;
- de moduler les primes de risque exigées par le Ducroire aux exportateurs et investisseurs, de manière à inciter des initiatives à haute valeur ajoutée sociale et environnementale, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, du microcrédit, du soutien aux producteurs locaux et à la petite paysannerie ;
- d'inscrire dans la loi les lignes directrices adoptées par l'OCDE en janvier 2008 en matière de prêts viables pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien

<sup>10</sup> Ecolo a déposé à cet effet une proposition de loi dès 2004 qui a été complétée en février 2009 par des dispositions complémentaires. A la lumière des dérives récentes des marchés financiers et des pratiques scandaleuses récentes des « fonds vautours » qui achètent des créances des pays très endettés à vil prix pour les réclamer ensuite aux prix nominaux, il est également indispensable d'encadrer fortement les pratiques des agences de crédit à l'exportation en matière de cession de créances et de titrisation. Ecolo a également déposé à cet effet une autre proposition de loi visant à prévenir les cessions de créances détenues par le Ducroire sur les pays en développement sans l'accord de ces derniers.

public, et de compléter ces lignes directrices sur base du concept de soutenabilité sociale et environnementale de l'endettement ;

- de renforcer la transparence et les prérogatives du point de contact de l'OCDE.

Cet ensemble de conditions minimales est nécessaire pour contribuer à la correction des mécanismes qui ont mené à l'endettement insoutenable de nombreux pays en développement et pour empêcher que les soutiens publics accordés par l'État belge aggravent les conditions d'endettement de ces pays.

## **Proposition : Reconnaître les concepts de dette illégitime et odieuse, de justice climatique et de dette écologique**

Une partie considérable des dettes réclamées aux pays en développement n'a en réalité jamais bénéficié à leurs populations. De nombreuses études publiques et indépendantes ont, en effet, mis en évidence que des régimes tyranniques et corrompus – Mobutu, Marcos, juntes militaires d'Amérique latine parmi des dizaines d'autres exemples – ont pu bénéficier en toute impunité pendant des longues années des crédits extérieurs publics et privés. Ceux-ci ont servi à enrichir les élites locales, à accroître les capacités militaires et à renforcer les appareils de répression de l'État. De nombreux prêts contractés par les pays en développement ont par ailleurs financé des projets coûteux et mal conçus qui n'ont jamais vu le jour, sans que la coresponsabilité fiduciaire des prêteurs ne soit à aucun moment mise en cause. Ces dettes illégitimes et odieuses continuent à peser lourdement sur les populations et à étrangler les capacités financières de nombreux états et gouvernements qui en ont hérité.

Après des décennies d'impunité, un certain nombre de progrès timides ont été apportés ces dernières années. Ces avancées doivent être impérativement complétées et élargies ; Ecolo estime que la Belgique doit jouer un rôle important en la matière. Parallèlement à la proposition d'institution d'un comité d'audit des créances qui permettrait notamment d'identifier les créances illégitimes et odieuses octroyées par la Belgique, il s'avère nécessaire de légiférer en faveur de la coresponsabilité

fiduciaire des créanciers publics et privés belges des États et sociétés privées dans les pays en développement. Par analogie avec les normes en vigueur dans le domaine de la protection des droits des consommateurs, cette coresponsabilité engage les créanciers à veiller de manière proactive et responsable à l'usage légitime et viable des financements accordés.

La Belgique peut et doit également utiliser son droit d'influence au sein des institutions européennes et multilatérales pour impulser la reconnaissance internationale de ces concepts de coresponsabilité fiduciaire et de dette illégitime. A l'instar de la Norvège qui mène en la matière des politiques exemplaires depuis de nombreuses années, la Belgique doit plaider explicitement pour que ces concepts deviennent, d'une part, des principes directeurs des financements futurs octroyés par les institutions financières internationales et, d'autre part, des critères d'annulation inconditionnelle des créances passées.

Dans l'optique du respect du principe de partage équitable des charges et responsabilités, Ecolo entend en outre que la Belgique reconnaisse par la loi le concept de justice climatique et veille à son intégration au niveau européen et international. Il convient en effet de reconnaître la dette écologique que les pays industrialisés ont vis-à-vis des pays en développement. A cet égard, la première étude globale systématique menée par des économistes de l'Université de Californie a estimé que les coûts environnementaux nets<sup>11</sup> provoqués dans les pays en développement par les émissions de gaz à effet de serre passées et présentes des pays industrialisés représentent en 2008 une somme d'au moins 1,8 trillion de dollars (environ 2/3 de la dette extérieure nette des pays en développement). Compte tenu des autres dommages qui n'ont pas été pris en compte par l'étude (eau, biodiversité), cette somme ne représente qu'une fraction de la dette écologique totale due par les pays industrialisés aux pays en développement. La reconnaissance des concepts de justice et de dette écologique constitue donc un pas crucial vers une transformation équitable des droits et des obligations internationales en matière de financement du développement.

<sup>11</sup> Cela veut dire que l'étude intègre également les coûts estimés provoqués par les émissions à effet de serre dans les pays en développement.

### **PRIORITE N°3 : ANCERER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE COOPERATION**

C'est l'objectif de développement durable qui sous-tend la volonté d'Ecolo de refonder la politique de coopération. Ecolo entend en effet restaurer la souveraineté alimentaire des pays en développement et promouvoir une alimentation durable, rendre aux peuples le contrôle de la gestion et de la préservation de leurs ressources naturelles, permettre le choix d'investissements soutenable (énergies alternatives, création d'emplois décents, ...), protéger et développer les industries locales et régionales et l'agriculture vivrière locale. Il s'agit également de prendre en compte le critère « biodiversité » dans le cadre de l'aide au développement : les principaux réservoirs de biodiversité mondiale se trouvent en effet dans les pays en développement. Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique doivent être intégrés dans la politique d'aide au développement avec une attention prioritaire aux écosystèmes forestiers et aux zones humides.

Concrètement, ceci implique une révision radicale et la mise en cohérence des politiques internationales, européennes et nationales.

#### **Proposition : Conclure un pacte Europe/Afrique pour l'environnement et le climat**

Aujourd'hui, le lien entre la dégradation de l'environnement et l'aggravation de la pauvreté et la responsabilité des pays occidentalisés ne sont plus à démontrer (changement climatique, réduction de la biodiversité, pressions des multinationales pour l'utilisation des OGM, ...). Cette situation appelle de toute urgence le développement d'un partenariat entre le Nord et le Sud pour apporter des réponses à ces défis et enjeux communs.

Plus particulièrement, Ecolo propose un pacte Europe-Afrique pour le développement durable. La mise en place de l'Union africaine offre aujourd'hui une réelle opportunité pour ce faire. Ce pacte devra, entre autres, porter sur :

- les questions de droits de propriété intellectuelle et de protection du vivant (cf. le droit des paysans à produire leurs semences) ;

- ✔ la mise en place de mécanismes de protection et de législations adaptées (déchets toxiques, ...);
- ✔ la diffusion et la mise en vigueur de la loi modèle sur les OGM de l'Union africaine;
- ✔ l'appui à la recherche et à l'innovation citoyenne, à la recherche publique écologique, indépendante des multinationales et à la coopération Nord-Sud dans les domaines scientifique et technologique;
- ✔ la promotion des énergies renouvelables;
- ✔ la gestion et l'accès aux ressources naturelles;
- ✔ la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi des engagements internationaux, tant de la part des pays du Nord que du Sud.

Par ailleurs, Ecolo entend assurer une veille stratégique des initiatives de la Commission européenne en réponse aux lobbies des multinationales de l'agroalimentaire qui encouragent le recours aux OGM et à la privatisation du vivant, mettant ainsi en péril la capacité de la nature à se reproduire. Ecolo dénonce en particulier le mensonge tendant à faire croire que les OGM pourraient nourrir l'Afrique.

### **Proposition :** **Mobiliser des moyens additionnels pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique**

Le rapport Sachs commandité par le Secrétaire général des Nations Unies en 2005 met en évidence que l'objectif de 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) consacré à la coopération au développement est nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire. Dans l'intervalle, la communauté internationale a pris conscience de l'enjeu du dérèglement climatique et des coûts considérables que cette lutte entraîne en termes d'adaptation et d'atténuation pour les pays en développement, alors que ces pays n'ont pourtant guère contribué aux émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une véritable dette écologique que les pays riches ont vis-à-vis des pays en développement. Cette dette écologique exige des transferts de ressources additionnelles par rapport aux ressources consacrées à l'objectif de 0,7 % nécessaires pour les Objectifs du Millénaire.

C'est pourquoi il importe d'inscrire dans la loi ce principe d'additionnalité stricte par rapport à l'objectif de 0,7 % qui concernera entre autres les ressources transférées aux pays en développement dans le cadre du « *clean development mechanism* ». Dans cette optique il s'avère opportun de créer un fonds d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement.

### **PRIORITE N°4 :** **DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE COOPERATION BELGE AMBITIEUSE ET COHERENTE**

La dernière décennie a été caractérisée par la mise en place d'un nouveau paradigme de l'aide au développement, centré sur l'objectif de la réduction de la pauvreté et caractérisé par une gestion axée sur des résultats. Parallèlement à l'adoption des Objectifs du millénaire pour le Développement au tournant du siècle, de nouveaux cadres référentiels de mise en oeuvre ont vu le jour, comme les papiers stratégiques de réduction de la pauvreté, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement ou la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Par ailleurs, en 2005 les gouvernements de l'UE se sont formellement engagés à porter l'aide au développement à 0,7 % du RNB de l'UE en 2015. Après une augmentation importante entre 2000 et 2005, les montants agrégés de l'aide totale ont depuis lors connu deux années consécutives de recul pour se situer en 2007 à 103 milliard de dollars, et ce, malgré une période de croissance économique importante. Autrement dit, la plupart des pays bailleurs européens, dont la Belgique, se trouvent hors trajectoire pour honorer leurs obligations légales et leur contribution à l'objectif commun de 0,7 % du RNB. Dans un contexte où les perspectives économiques globales se sont fortement assombries, les montants de l'aide au développement risquent, par ailleurs, de continuer à décliner durant les années à venir.

Malgré l'impulsion de ce nouveau paradigme qui vise explicitement à tirer les leçons de quatre décennies de pratiques aux résultats pour le moins mitigés, une bonne partie de l'aide officielle n'atteint jamais les populations cibles : l'aide est peu prévisible et reste liée dans une proportion importante à l'achat de biens et services des bailleurs ; beaucoup d'argent est mis à la disposition de pays uniquement à des fins géopolitiques et sécuritaires ; une partie

significative de l'aide est dépensée pour des services de consultance des pays bailleurs ; enfin, une autre part non négligeable provient d'opérations d'annulation de dette. Par ailleurs, la prolifération de donateurs opérant sans coordination constitue souvent un poids bureaucratique de taille pour les pays en développement : leurs autorités locales doivent répondre à des exigences procédurales souvent contradictoires<sup>12</sup>.

Enfin, l'affectation de l'aide et le financement des politiques publiques restent largement sous la tutelle des agences de coopération bilatérales et des bailleurs multilatéraux. L'espace politique dont disposent les parlements nationaux et les organisations de la société civile pour contrôler les politiques financées par l'aide publique et participer à leur définition et mise en œuvre est toujours très étroit. Les conditions intrusives et irréalistes auxquelles l'aide accordée est subordonnée continuent d'être définies verticalement et contraignent les pays en développement à mener des politiques qui ne sont pas adaptées à leur situation. De surcroît, les politiques d'aide donnent souvent d'une main ce que les autres volets des politiques internationales des pays bailleurs (dont notamment la politique commerciale) reprennent de l'autre.

Malgré tous ces obstacles et lorsqu'elle est de qualité, l'aide fonctionne et constitue un véritable levier pour renforcer les capacités nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et aux aspirations émancipatrices. Ecolo estime dès lors qu'il est indispensable de mettre en œuvre une politique belge de coopération volontariste et ambitieuse. Cette politique doit notamment :

- se donner les moyens de respecter les engagements internationaux de la Belgique ;
- répondre aux défis globaux de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et assurer le financement des biens publics mondiaux ;
- veiller à sa cohérence avec l'ensemble des volets de l'action des gouvernements, notamment avec les politiques commerciales et environnementales.

---

<sup>12</sup> Certains pays d'Afrique subsaharienne doivent notamment accueillir plus de mille missions par an des différents bailleurs.

## **Proposition : Établir un nouveau chemin de croissance annuel contraignant**

Le respect de l'obligation légale visant à porter l'aide à 0,7 % du RNB dès 2010 exigerait un effort budgétaire d'autant plus important (800 millions d'euros supplémentaires entre 2009 et 2010) que le Gouvernement fédéral n'a pas fait preuve d'une véritable volonté politique pour dégager les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. Dans ces conditions, il est pratiquement exclu qu'à la fin de l'année 2010, la Belgique respecte ses obligations légales en la matière, portant ainsi un coup très sévère à la crédibilité des engagements internationaux du pays.

Pour remettre ce mécanisme en route, Ecolo propose d'adopter un chemin de croissance annuel contraignant et réellement crédible pour porter l'aide à 0,7 % au plus tard en 2015. Ce chemin de croissance devra, par ailleurs, détailler l'évolution escomptée des différents postes budgétaires pertinents pour l'aide. A ce sujet, Ecolo propose de concentrer l'ensemble des postes budgétaires comptabilisés dans l'aide au développement sous l'autorité du ministre de la coopération, de manière à mettre un terme à l'éparpillement actuel et à la dilution des responsabilités politiques.

Ecolo souhaite porter ensuite l'effort budgétaire de 0,7 % à 1 %, à l'horizon de 2025. Ecolo suit ainsi l'opinion des Nations Unies qui considèrent que 0,7 % constitue un objectif minimal pour financer les Objectifs du Millénaire.

Enfin, Ecolo entend que la Belgique plaide auprès de ses partenaires européens et dans les instances multilatérales pour l'effectivité de ces 0,7 %, puis pour leur évolution à la hausse dès que cet objectif minimal aura été atteint.

Cette approche quantitative n'est toutefois en tant que telle pas une condition suffisante pour garantir la qualité et l'efficacité de l'aide. Une multitude de petits projets, faiblement financés mais bien ancrés, largement portés, démocratiquement contrôlés, ont parfois bien plus d'impact que des projets soutenus par de gros budgets.

## **Proposition :** **Mettre un terme aux gonflements artificiels des chiffres de l'aide**

A l'instar de la grande majorité des pays de l'OCDE, et à l'exception notable de la Norvège, la Belgique comptabilise dans son aide publique au développement des éléments qui ne correspondent à aucun nouveau transfert de ressources vers les pays en développement. Cette pratique donne une image tronquée de l'aide : elle a ainsi permis à la Belgique de gonfler son aide de 30 % en moyenne depuis 2003, en mettant notamment sur pied d'égalité des transferts financiers réels avec des montants nominaux comme les allègements des créances vis-à-vis des pays en développement.

Parmi les gonflements artificiels de l'aide, on trouve également les frais d'accueil et de rapatriement « volontaire » des demandeurs d'asile pendant leur première année de procédure, alors même que ces ressources restent non seulement sur place, mais relèvent, par ailleurs, des obligations juridiques internes de tout Etat signataire de la Convention de Genève. Afin de donner une image juste de l'aide à l'opinion publique et au contribuable, Ecolo propose de ne plus comptabiliser ces montants dans l'aide publique au développement.

## **Proposition :** **Elargir les objectifs légaux de la coopération belge**

Ecolo propose d'élargir les objectifs contenus dans la loi de 1999 sur la coopération au développement de manière à inclure explicitement d'autres objectifs politiques qui traduisent mieux les défis auxquels la coopération internationale devra faire face durant les années à venir. Ces objectifs doivent être assortis de mécanismes de reddition de compte intégrés dans la déclaration de politique annuelle du ministre responsable de la politique de coopération. Ecolo propose d'ajouter nommément les objectifs suivants :

- le droit de toute personne à un revenu minimal décent et l'accès à des ressources nécessaires pour garantir le déploiement de capacité à une vie digne<sup>13</sup> ;
- la lutte contre les inégalités ;

<sup>13</sup> Et à terme d'un minimum absolu de 2 € par jour.

- la souveraineté alimentaire ;
- la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ;
- le droit au travail décent.

Après débat parlementaire, Ecolo souhaite une évaluation de la liste fermée des 18 pays « privilégiés » par la coopération au développement et le cas échéant modifier cette sélection. Au regard de l'urgence climatique, une série de projets développés dans le cadre de la politique climatique proactive pourraient être soutenus par la coopération au développement.

## **Proposition :** **Renforcer l'intégration transversale de l'égalité du genre**

En dépit des nombreuses déclarations d'intention faisant de l'égalité du genre une dimension incontournable de toute politique de développement humain, on constate une tendance marquée à la dilution du principe de l'égalité du genre dans les politiques de coopération au développement. Comme l'affirme la contribution « *Women's Consultation on Financing for Development* », les femmes dans les pays en développement travaillent en règle générale pour des salaires très faibles – lorsqu'elles sont rémunérées – et surtout dans le secteur informel, et portent pourtant une charge disproportionnée des risques financiers ; et ce, notamment par leur rôle de gestionnaires des finances des ménages, dans un contexte où les dispositifs de sécurité sociale et de protection des plus pauvres sont inexistantes ou inadéquats.

Dans ce contexte, Ecolo entend renforcer l'intégration transversale de l'égalité du genre dans la politique de coopération belge. Une première étape pour ce faire serait de veiller à ce qu'au moins une moitié des ressources additionnelles consacrées à l'aide au développement dans les années à venir ait une réelle pertinence et impact en matière d'égalité du genre. Dans la même optique, il s'agit d'adopter légalement des cibles assorties d'indicateurs d'impact sexo-spécifiques et d'indicateurs qualitatifs<sup>14</sup> des programmes et projets financés par la coopération. D'autres indicateurs et mécanismes incitants portant sur l'utilisation du *gender budgeting* et l'utilisation

<sup>14</sup> En s'inspirant notamment des indicateurs qualitatifs développés par la Commission fédérale *Femmes et Développement*.

des données sexo-désagrégées constitueraient également des moyens de vérification appropriés pour mieux mesurer l'intégration effective et transversale de l'égalité du genre dans les politiques de coopération.

D'autre part, face aux nombreux courants conservateurs qui mettent en péril les droits des femmes à décider de leur vie sexuelle et reproductive, il convient de porter une attention particulière au financement des programmes visant à renforcer dans les pays partenaires l'éducation sexuelle, l'accès à l'information et à des moyens contraceptifs efficaces pour toutes et tous.

La Belgique doit en outre accorder un soutien spécifique et renforcé à la ratification et à la mise en œuvre du protocole des droits de la femme, adopté par l'Union africaine, qui marque un progrès remarquable dans la reconnaissance des droits des femmes et leur alignement sur les objectifs internationaux.

### **Proposition :** **Encadrer l'affectation de l'aide pour en améliorer son efficacité**

Ecolo propose de définir, en association avec l'ensemble des acteurs de la coopération belge, un ensemble d'objectifs, assortis d'échéanciers contraignants en vue d'améliorer la cohérence, la qualité et l'efficacité de l'aide au développement. Ces objectifs devront tenir compte des demandes et priorités des pays partenaires.

Il est notamment opportun de définir des objectifs spécifiques concernant :

- la proportion de l'aide allouée à la santé publique et lutte contre le VIH/Sida et aux services sociaux de base ;
- la proportion de l'aide allouée au soutien à la petite paysannerie et à l'agriculture familiale ;
- le soutien aux organisations de la société civile des pays du Sud ;
- la prévisibilité pluriannuelle de l'aide ;
- le déliement progressif de l'aide, y compris de l'aide technique, pour aboutir à un déliement total à l'horizon 2012 ;
- le soutien budgétaire des pays partenaires, assorti de mécanismes d'appropriation démocratique et de « *gender budgeting* » ;

l'abandon des conditionnalités liées au décaissement de l'aide budgétaire<sup>15</sup> ;

- le renforcement des institutions des pays partenaires via la réduction substantielle des organismes parallèles d'exécution des projets et l'alignement de l'assistance technique belge sur les priorités définies par les pays partenaires.

Il est également pertinent de préciser et de renforcer les mécanismes d'évaluation de la politique de coopération, ainsi que les obligations horizontales en matière de transparence, de bonne gouvernance et de divulgation des informations de la Direction Générale de Coopération au Développement (DGCD), la Coopération Technique Belge (CTB) et le Ducroire.

Ecolo propose enfin d'adosser à la note annuelle de politique de coopération au développement une section consacrée à la cohérence de l'aide au développement avec le reste des politiques publiques et au suivi des engagements pris dans le cadre de la révision du Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

### **Proposition :** **Assurer l'autonomie de la coopération bilatérale indirecte**

La coopération indirecte belge se caractérise par une diversité d'acteurs : aux côtés des ONG, les universités, les pouvoirs locaux, les syndicats, des institutions scientifiques et des associations spécialisées bénéficient de subsides publics pour mener des programmes de coopération au développement. Chaque acteur doit pouvoir agir en fonction de sa spécificité et de sa vocation propre. Autonomie et diversité sont en effet des atouts de l'aide indirecte, dans la complémentarité des programmes.

Des efforts doivent néanmoins être réalisés pour renforcer encore la pertinence, la qualité, l'efficacité et la complémentarité de ces programmes, afin qu'ils s'inscrivent résolument dans une perspective commune et cohérente

<sup>15</sup> La Belgique requiert en effet comme condition pour le décaissement de son aide budgétaire que le pays récipiendaire atteigne un certain seuil de performance dans le cadre de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) élaboré par la Banque Mondiale. Cet indicateur est clairement idéologiquement orienté dans la mesure où il comporte des critères de bonnes politiques structurelles telles que la dérégulation des marchés, des prix et des salaires, de même que l'ouverture de tous les secteurs à la concurrence.

de développement durable. Au lieu de forcer les acteurs indirects à s'aligner sur les secteurs et pays de concentration de la coopération bilatérale directe, il y a lieu de mettre en place des pratiques qui améliorent la coordination et l'échange d'informations entre acteurs de la coopération directe et indirecte (des points de contact et mécanismes de concertation, par exemple).

Par ailleurs, dans un monde globalisé, le niveau local et le territoire deviennent un niveau essentiel de gouvernance ; ils constituent un des leviers de changement essentiel pour répondre aux vraies questions que pose la gouvernance. En effet, la décentralisation crée les conditions d'une relégitimation de l'Etat et d'un renforcement de la démocratie. D'une part, la décentralisation permet une participation plus effective de la population à la gestion des affaires publiques et, d'autre part, elle oblige l'Etat à redéfinir son rôle, prenant en compte l'existence des pouvoirs locaux et s'articulant avec eux. Si les élus, les partis politiques, les assemblées locales ou régionales doivent pouvoir avoir accès à une formation à l'exercice du pouvoir et du contrôle démocratique, autant la société civile doit elle aussi se former à demander des comptes, à contrôler ses élus. Le caractère plus concret et plus visible des réalisations et projets à l'échelle locale ou régionale facilite le contrôle citoyen.

Dans cette optique, Ecolo estime que la coopération au développement doit apporter davantage d'attention au rôle essentiel des autorités locales et les reconnaître comme des partenaires à part entière. Cela notamment en renforçant les instruments de coopération directe avec celles-ci et en leur donnant les moyens de jouer leur rôle dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qui relèvent avant tout du niveau local (agriculture, éducation, santé, accès à l'eau, ...). Ecolo souhaite que le Gouvernement belge mette en application la résolution adoptée par le Parlement européen sur le rôle des collectivités locales. La Belgique doit également faire pression au niveau européen pour que cette nouvelle approche soit considérée comme un des enjeux de la réforme et de l'efficacité de l'aide et que le niveau local devienne un secteur prioritaire de la coopération. Par ailleurs, Ecolo entend promouvoir, au niveau communal belge, de nouvelles formes de coopération décentralisée,

dans le cadre de partenariats concrets et pratiques avec des collectivités locales du Sud.

## **Proposition : Développer la souveraineté alimentaire des peuples**

Ecolo souhaite que la Belgique développe une politique visant à favoriser la souveraineté alimentaire des populations des pays en voie de développement<sup>16</sup>.

Les pays les plus pauvres sont, en effet, confrontés à une concurrence inéquitable, qui se traduit par l'impossibilité de se protéger d'exportations de produits à bas prix (poulets surgelés, stocks européens de viande bovine...) qui menacent le développement local. Les politiques libéralisées menées au niveau mondial (OMC, UE, USA...) sont responsables de cette situation, tout comme les sociétés multinationales qui tirent parti du laxisme, de l'inexistence de législation efficace et de la faiblesse des pouvoirs publics. Ceci conduit, en outre, à des dérives en matière de diffusion des OGM, de privatisation des ressources génétiques (semences traditionnelles) ainsi que la diffusion de produits phytosanitaires désormais interdits dans les pays du Nord.

Pour Ecolo, la Belgique doit, dans le cadre des négociations internationales :

- s'opposer aux accords, conventions et autres mécanismes qui privent les autorités d'un pays de la possibilité de défendre des politiques agricoles assurant sa sécurité alimentaire (y compris via des barrières douanières aux exportations, pour protéger les producteurs locaux) ;
- apporter son soutien au groupe des pays d'Afrique qui défendent à l'OMC le droit de constituer des regroupements de producteurs, dans le but de fixer des prix agricoles rémunérateurs pour les produits tropicaux (thé, café, cacao, coton...) et mettre en place des mécanismes régionaux de gestion de l'offre ; de tels regroupements permettraient d'apporter stabilité et amélioration des conditions de vie. Il convient donc d'appuyer l'émergence, la consolidation et le développement de marchés locaux et régionaux ;

<sup>16</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre I, Chapitre 5 « Alimentation et Agriculture ».

- appuyer les revendications des femmes du Sud, en tant que gardiennes de la biodiversité, à protéger les semences, base de la nourriture et de la vie elle-même, ce qui suppose le refus des brevets sur le vivant et l'adoption d'un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées.

Parallèlement, la coopération belge au développement doit :

- soutenir le développement de l'agriculture familiale vivrière ; de nouvelles expériences développées dans le Sud, comme l'agriculture urbaine, contribuent à une meilleure autonomie sur le plan de la sécurité alimentaire tout en favorisant la cohésion socioéconomique des communautés ; il convient de les valoriser ;
- soutenir les initiatives en matière de constitution des stocks internationaux pour faire face à la volatilité des prix agricoles ;
- développer un soutien structurel aux organisations paysannes des pays en développement afin qu'elles puissent mieux faire entendre leur voix ;
- appuyer les politiques de réforme de la propriété qui garantissent aux femmes et aux hommes les mêmes droits d'accès et de contrôle de la terre, de manière à leur donner les moyens de produire et de vendre une production de qualité ;
- faciliter les transferts de technologies agricoles durables et renouvelables ;
- appuyer les programmes de renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile des pays en développement pour faciliter la participation active de ces derniers dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

### **Proposition : Contribuer à la réalisation du droit à la santé pour tous**

Ecolo préconise une politique de coopération dans le domaine de la santé publique qui aborde à la fois le développement de systèmes de soins de qualité et de politiques de prévention accessibles à toute la population, et plus particulièrement aux femmes.

Face à l'état d'urgence sanitaire imposé par la progression des grandes pandémies, la réponse internationale, et plus particulièrement la politique belge en la matière, n'a pas été à la

hauteur du défi. La communauté internationale n'a pourtant cessé de multiplier les engagements en la matière. Des Objectifs du Millénaire à la promesse du G8 de 2005 visant à fournir un accès universel aux thérapies anti VIH/Sida pour 2010, en passant par la Déclaration de Doha sur la santé publique et la propriété intellectuelle de 2001, chaque année se solde par l'ajournement des promesses.

Afin d'avancer concrètement dans ce dossier, Ecolo propose que la Belgique organise une conférence internationale sur les flexibilités de l'ADPIC<sup>17</sup> en matière d'accès aux médicaments. Elle aboutirait à une évaluation sérieuse des obstacles entourant l'accès aux médicaments et traitements et aurait pour but de lever les tabous qui entourent la problématique des licences obligatoires pour faciliter la production et l'exportation de médicaments génériques. Elle devrait également contribuer concrètement à transformer les flexibilités obtenues à l'OMC en réelles opportunités d'action. Ecolo a déposé dans cet esprit une proposition de loi qui vise, par le biais d'une mesure applicable au niveau belge, à faciliter l'exportation des médicaments génériques vers les pays en développement.

Il est également indispensable d'accroître de manière substantielle la proportion de l'aide belge consacrée à la santé publique et à lutte contre les grandes pandémies ; celle-ci reste à l'heure actuelle très faible en comparaison avec nos voisins. Concrètement, Ecolo plaide pour porter la proportion de l'aide consacrée à la santé publique à au moins 20 % du total de l'aide au développement et à une multiplication par six des montants consacrés à la lutte contre les grandes pandémies. Ecolo se déclare également favorable à l'adoption d'un traité international visant à mettre en œuvre de nouveaux mécanismes d'incitation à l'innovation dans le domaine de la santé, découplant les prix des médicaments du financement de la recherche et développement des nouveaux médicaments et technologies médicales. Une attention particulière doit être également accordée aux maladies orphelines et aux maladies chroniques non contagieuses comme le diabète, qui ont un impact de plus en plus important dans les pays en développement ainsi qu'à des enjeux structurels tels que celui d'un salaire décent pour les prestataires de soins.

<sup>17</sup> L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'OMC.

**Proposition :**  
**Protéger l'appellation de commerce équitable**

Avec la multiplication des labels autoproclamés « commerce équitable », les dangers de dénaturer le concept sont réels et l'impact sur les producteurs (actuels et futurs) dépendant de ce commerce est dommageable. Pour Ecolo, il convient de protéger l'appellation de commerce équitable, de reconnaître sa spécificité et d'affirmer les critères de développement social et durable et définir des cibles « équitables » spécifiques en matière de marchés publics. Une proposition de loi a été déposée par Ecolo en 2006 en ce sens.

**Proposition :**  
**Maintenir fédérale la politique de coopération au développement**

Dans la même volonté d'optimisation de l'aide publique au développement, Ecolo réaffirme avec fermeté que la compétence de coopération au développement doit être maintenue au niveau fédéral. Le morcellement des moyens de la coopération au développement serait en contradiction avec tous les efforts entrepris au niveau international en vue de renforcer l'efficacité, l'harmonisation et la réduction des coûts de transaction de l'aide. Pour Ecolo, cette réaffirmation du caractère fédéral de la coopération au développement n'est pas incompatible avec un effort complémentaire en la matière, à développer par les Régions, les Communautés ou les pouvoirs locaux dans le cadre de leurs compétences. Tout au contraire, la coopération décentralisée au niveau communal, initiée par les écologistes lors de la législature 1999-2003 a permis des échanges durables entre communes du Nord et du Sud (Anderlecht, Evere ...).

**Proposition :**  
**Instaurer une contribution de solidarité sur les billets d'avion**

Ecolo propose, comme d'autres acteurs politiques ou de la société civile, de prélever une taxe sur les billets d'avion pour le transport de passagers et de marchandises et d'en utiliser le bénéfice en vue du financement de l'aide au développement.

**Proposition :**  
**Renforcer la politique d'éducation au développement**

La politique d'éducation au développement et d'information doit être renforcée en vue d'accroître l'adhésion du public belge à la solidarité internationale avec les populations du Sud. Les acteurs de la coopération indirecte, en particulier les ONG et les universités jouent un rôle essentiel dans le domaine, via notamment leur rôle en matière de plaidoyer, d'éducation et de mobilisation pour le développement. Il est nécessaire que la collaboration et la coordination des activités dans ce domaine soient poursuivies et intensifiées.